

CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

Février 2016



© M. Nascimento / SciencesPo

Charte documentaire de la bibliothèque

Table des matières

PREAMBULE	3
1 - LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHEQUE	3
1.1 - LES PUBLICS	4
1.2 - UNE MISSION NATIONALE DE BIBLIOTHEQUE DE REFERENCE	
CADIST / COLLEX	4
POLE ASSOCIE DE LA BNF	5
1.3 - RESEAU DOCUMENTAIRE	5
CARTE DOCUMENTAIRE EN REGION PARISIENNE	5
UNE BIBLIOTHEQUE DANS CHAQUE CAMPUS EN REGION	6
2 - LES COLLECTIONS – PRINCIPES GENERAUX	6
TYPES DE DOCUMENTS : ETAT DES COLLECTIONS (MARS 2016)	7
3 - LES PRINCIPES PRESIDANT A LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS A TITRE PAYANT	8
3.1- DEPENSES D'ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPUIS 5 ANS	9
3.2 - ARTICULATION DOCUMENTATION IMPRIMEE / DOCUMENTATIONELECTRONIQUE	
3.2 - ACTEURS ET INTERLOCUTEURS	
3.4 - CRITERES DE SELECTION	
SOURCES UTILISEES	
SOURCES EXTERNES	
SOURCES INTERNES	
3.5 - COUVERTURE LINGUISTIQUE	
3.6 - POLITIQUE DE MISE A DISPOSITION	
LES SALLES EN ACCES DIRECT	
LES COLLECTIONS EN ACCES DIRECT A LA BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE	. 13
L'ACCES DISTANT AUX COLLECTIONS NUMERIQUES	
LE DISPOSITIF PRET CAMPUS EN REGION	. 13
3.7 - LES USAGES COMME INDICATEURS DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE	
4 - PRINCIPES PRESIDANT A LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS A TITRE GRATUIT	. 14
4.1 - LES DONS	
4.1.1 - CRITERES DE SELECTION	
4.1.2 - COUVERTURE LINGUISTIQUE	
4.1.3 - MISE A DISPOSITION DES DONS	
4.2 - LES COLLECTIONS ASSUJETTIES	
4.2.1 - CAS PARTICULIER DES THESES SOUTENUES A SCIENCES PO	. 17
4.2.2 - LES COLLECTIONS DU DEPOT LEGAL	. 17
4.2.3 - LES COLLECTIONS DE PERIODIQUES TRANSMIS PAR L'ASSOCIATION	
INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE	
4.2.4 - LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES	
ANNEXE 1 - DEPENSES DOCUMENTAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE	. 18
ANNEXE 2 - EVOLUTION DU NOMBRE DE LIVRES ET DE REVUES ACQUIS	19

PREAMBULE

Ce document vise à préciser la politique documentaire de la bibliothèque de Sciences Po en matière de développement et de gestion des collections. Il s'appuie sur l'analyse des collections existantes, des principes actuels de constitution des collections et des principes à mettre en œuvre pour mieux prendre en compte le développement important des ressources numériques et répondre aux nouvelles pratiques des étudiants, enseignants et chercheurs de Sciences Po.

Cette charte sera ainsi amenée à évoluer en fonction des nouveaux champs et catégories de recherche et d'enseignement, de l'évolution des contextes technologiques et des usages.

Elle a vocation à être présentée et discutée auprès des instances compétentes de la recherche et de l'enseignement avant d'être publiée sur le site de la bibliothèque et portée à la connaissance de tout public désireux de s'informer sur la politique documentaire de notre établissement.

1 - LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHEQUE

Depuis plusieurs décennies, la bibliothèque de Sciences Po bénéficie d'un appui fort de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et de ses Conseils, lui permettant d'assurer le développement de ses collections. Bibliothèque de référence en sciences sociales, elle constitue aujourd'hui l'un des établissements documentaires les plus riches en Europe.

D'autres instances au sein de Sciences Po acquièrent de la documentation (notamment les Centres de recherche) et cet état de fait nécessiterait une coordination accrue.



La bibliothèque de Sciences Po est l'élément central de la Direction des ressources et de l'information scientifique (DRIS), conçue comme service d'appui à la formation et à la recherche, englobant la gestion de la production scientifique/académique de l'institution.

Elle regroupe aujourd'hui 7 bibliothèques : 1 située à Paris, créée en 1871, et 6, de création récente, situées dans les campus en région pour accueillir des programmes du Collège universitaire :

La bibliothèque de Paris est au service des enseignements du Collège universitaire, des masters, de l'Ecole doctorale et des centres de recherche.

Les 6 bibliothèques des campus en région répondent aux besoins des enseignements du Collège universitaire :

- Dijon : programme européen Europe centrale et orientale
- Le Havre : programme Europe Asie
- Menton : programme Moyen Orient Méditerranée
- Nancy: programme européen franco-allemand
- Poitiers : programme euro-latino-américain
- Reims: programme Europe Amérique du Nord, programme Europe Afrique

La bibliothèque a pour mission principale de mettre à disposition de ses lecteurs – principalement les étudiants, enseignants et chercheurs de Sciences Po - les ressources documentaires dont ils ont besoin quel que soit leur support.

En outre, elle forme ses usagers à la maîtrise de l'information et à la recherche documentaire, et développe également en direction de ces derniers des services documentaires tels que dossiers documentaires, prêt entre bibliothèques. Elle valorise aussi la production de l'institution en coordonnant l'archive ouverte et bientôt les données de la recherche et la production iconographique.

1.1 - LES PUBLICS

On compte actuellement près de 14000 lecteurs inscrits à la bibliothèque de Sciences Po.

 Plus de 80% d'entre eux sont étudiants à Sciences Po (premier et deuxième cycles), dont près de 10% dans les 6 campus en région. Parmi ces derniers,

plus de la moitié sont des étudiants internationaux.

- 8% des lecteurs inscrits sont enseignants, chercheurs et salariés à Sciences Po.
- 12% sont des lecteurs externes, dont 9% étudiants dans un autre établissement universitaire et 2,5% enseignantschercheurs.

Pour mieux connaître les pratiques, les attentes et les besoins documentaires des usagers, la bibliothèque conduit régulièrement des enquêtes auprès de ses publics sous différentes formes : questionnaires, mises en situation, observations, focus groupes, semaines test.



1.2 - UNE MISSION NATIONALE DE BIBLIOTHEQUE DE REFERENCE

CADIST / COLLEX

La bibliothèque participe au réseau documentaire national de bibliothèques spécialisées au service de la recherche. Elle a le statut de CADIST en science politique (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) depuis 1982, ce qui lui confère la mission de constituer un fonds documentaire aussi complet que possible dans ce champ disciplinaire, en favorisant notamment la reproduction et la diffusion des documents de ses collections, pour anticiper et répondre aux besoins de la recherche en science politique.

De 1982 à 2015, la bibliothèque de Sciences Po a choisi d'utiliser les crédits CADIST pour acquérir des livres en langues étrangères destinés à la recherche. Elle reçoit et conserve depuis 1951 des revues scientifiques majeures en science politique grâce aux dons réguliers de l'Association Internationale de Science Politique. Cette dernière lui transmet en effet les revues qu'elle reçoit pour élaborer la publication des International Political Science Abstracts.

La bibliothèque a ainsi développé un fonds de documents imprimés (livres et périodiques) conséquent. Grâce à cette subvention, le fonds s'est chaque année enrichi de 2700 à 3000 livres imprimés dans cette thématique (ce qui représente entre un quart et un tiers du budget d'acquisition de livres imprimés).

À partir de 2015, la bibliothèque va participer au réseau CollEx (Collections d'excellence) destiné à remplacer celui des CADIST. La création des CollEx, qui se présentent comme des « infrastructures documentaires au service de la recherche », a un double objectif de visibilité et de valorisation. Dans un premier temps, il s'agit d'établir la cartographie des collections (et des établissements qui les détiennent) présentant un intérêt scientifique majeur et de les mettre en lien avec les infrastructures et les dispositifs de la recherche scientifique. L'attribution des subventions sera en ce sens désormais plus centrée sur les projets d'appui à la recherche que sur l'acquisition de documents.

POLE ASSOCIE DE LA BNF

Par ailleurs, la bibliothèque est Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) depuis 1994. Elle a acquis pendant 17 ans des livres en langues étrangères dans les thématiques qui complètent bien sa mission de CADIST : politiques publiques, biographies politiques, police, relations gouvernement central-pouvoir local.

Depuis 2012, la BnF a modifié sa politique et ne subventionne plus les acquisitions mais uniquement les projets de numérisation de documents.

1.3 - RESEAU DOCUMENTAIRE

La bibliothèque de Sciences Po alimente depuis 2002 le catalogue collectif national des bibliothèques universitaires et centres de documentation de l'enseignement supérieur (SUDOC). La quasi-intégralité de son fonds (99%) de ressources imprimées y est répertoriée. Plus de 20 % des collections (livres et périodiques) sont des exemplaires uniques au sein du réseau des bibliothèques universitaires françaises.

Elle participe aussi activement au consortium Couperin (Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques), chargé d'évaluer, négocier et d'organiser l'achat de ressources documentaires numériques au bénéfice de ses membres. La bibliothèque de Sciences Po participe notamment aux négociations dans le domaine du droit et aux groupes de travail sur les archives ouvertes, les e-books et les indicateurs.

CARTE DOCUMENTAIRE EN REGION PARISIENNE

La bibliothèque de Sciences Po développe aussi ses acquisitions dans les autres secteurs des sciences sociales pour lesquelles elle est néanmoins plus sélective. Pour celles-ci, elle se réfère à d'autres bibliothèques universitaires parisiennes spécialisées pour compléter son offre :

- la bibliothèque de l'université Paris-Dauphine pour l'économie
- la bibliothèque interuniversitaire Cujas (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) pour le droit
- la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC, université Paris-Ouest Nanterre La Défense) pour les relations internationales, l'histoire du XX^è siècle et le monde contemporain.

Il n'existe pas de bibliothèque CADIST pour la sociologie, mais la bibliothèque de **de sciences humaines et sociales Paris Descartes-CNRS**, appartenant aussi à la COMUE Sorbonne Paris Cité, complète ses collections.

Concernant les thématiques émergentes pour lesquelles son fonds n'est pas très développé, telles que les *humanités scientifiques et littéraires*, elle peut être amenée à orienter ses lecteurs vers d'autres bibliothèques parisiennes telles que les bibliothèques Sainte Geneviève, de Paris1 Panthéon-Sorbonne, la bibliothèque publique d'information (BPI, Centre Pompidou) ou encore les bibliothèques municipales de la Ville de Paris pour les ouvrages en français. Certains enseignants-chercheurs sont aussi lecteurs à la BnF.

UNE BIBLIOTHEQUE DANS CHAQUE CAMPUS EN REGION

La taille modeste des campus en région (hors Reims) en fait des structures légères de premier cycle accueillant entre 200 et 300 étudiants ; elle ne permet pas de ce fait la création d'unités documentaires dotées de collections suffisantes. Les différentes bibliothèques possèdent entre 8 000 et 10 000 documents en moyenne, sauf Reims, qui compte 23 000 ouvrages. Les étudiants des campus en région sont ainsi invités à utiliser les bibliothèques universitaires et les médiathèques de proximité pour consulter les documents qu'ils ne peuvent trouver dans leur bibliothèque de Campus. Ils bénéficient toutefois de toute l'offre de ressources numériques accessibles à toute la communauté Sciences Po (bases de données, périodiques en ligne, bases de presse, e-books, ressources numérisées par la bibliothèque) et du Prêt Campus en Région pour disposer de documents conservés à Paris.

Le développement attendu au cours des deux prochaines années va entraîner une réorientation de la politique documentaire pour l'ensemble des campus de Sciences Po, du fait de la présence grandissante d'étudiants de Collège sur ces derniers, à Reims particulièrement et de la refonte des études au Collège universitaire.

2 - LES COLLECTIONS – PRINCIPES GENERAUX

Une politique documentaire se conçoit à partir de critères de sélection destinés à constituer une offre de documents imprimés, payants et gratuits, pour une communauté d'usagers définie.

Le développement de l'offre électronique, pour les revues et, depuis quelques années, pour les livres, conduit les bibliothécaires à réviser la structure des collections courantes. Elle évolue vers une présence de plus en plus marquée des ressources numériques sous le fait de l'évolution de l'offre éditoriale et de la transformation des usages induits par le numérique. En effet, ces ressources numériques sont plébiscitées par les usagers, comme le montrent régulièrement les statistiques annuelles de consultation des ressources électroniques et de prêt des documents imprimés.

Depuis une dizaine d'années, la bibliothèque adapte peu à peu ses choix d'abonnement à des **périodiques scientifiques** imprimés et à des journaux, et prend en compte le développement progressif d'une offre numérique d'abord anglo-saxonne puis, depuis 2006, francophone.

Dès lors que l'offre s'avère intéressante et l'accès en ligne facile, l'achat **d'ouvrages de référence** imprimés – dictionnaires, encyclopédies générales ou thématiques – est remplacé par des abonnements en ligne.

Enfin depuis plusieurs années, la bibliothèque développe et propose une offre de livres électroniques.

Tout en étant encore très dépendante de l'offre éditoriale existante, la bibliothèque reste vigilante face au risque de doublons, entre l'offre imprimée et l'offre électronique, d'autant plus que l'achat d'un livre électronique présente le grand avantage de le rendre également disponible pour les lecteurs des campus en région, pour les lecteurs en situation de handicap ainsi que pour les lecteurs en déplacement à l'étranger.

TYPES DE DOCUMENTS : ETAT DES COLLECTIONS (MARS 2016)

- Livres: 660 000 livres imprimés pour la bibliothèque parisienne; 65 000 livres dans les 6 campus en région; 12 000 livres numériques
- Acquisitions annuelles: 11 000 livres imprimés et numériques par an depuis 2011 (12 000 livres imprimés par an en moyenne jusqu'en 2010)
- Ouvrages de référence : ils sont acquis de plus en plus sous forme numérique (+ de 200 dictionnaires et encyclopédies)
- Revues: 1 700 titres courants en version imprimée, 11 000 titres conservés y compris la presse quotidienne et hebdomadaire; 23 000 titres en version électronique (hors presse)
- Bases de données payantes : 90
- DVD: 900 films de fiction et documentaires acquis en 5 ans pour accompagner certains enseignements
- Dossiers de presse sur différents supports: 18 000 dossiers sous forme imprimée constitués de 1945 à 2005.
 - 5 000 dossiers sur microfiches et 4 000 dossiers numérisés



 Thèses et mémoires imprimés des étudiants de Sciences Po; thèses sur microfiches soutenues à Sciences Po et thèses sur microfiches en science politique soutenues dans les autres universités et depuis octobre 2013, thèses sur support électronique (en plus d'un exemplaire imprimé).

3 - LES PRINCIPES PRESIDANT A LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS A TITRE PAYANT

La politique documentaire répond à un double objectif :

- a) Fournir la documentation utile aux apprentissages des étudiants du Collège Universitaire tant à Paris que dans les campus en région
- b) Développer une offre documentaire pour la recherche chercheurs, enseignantschercheurs et étudiants à partir du niveau Master - et renforcer les pôles d'excellence de Sciences Po dans les thématiques traditionnelles suivantes : science politique et relations internationales, histoire, économie, droit et sociologie

a) Fournir la documentation utile aux apprentissages des étudiants du Collège Universitaire

Le premier objectif repose sur l'acquisition de documents imprimés ou parfois électroniques nécessaires aux enseignements du premier cycle d'études : manuels d'enseignement supérieur et documents prescrits par les enseignants (bibliographies), afin de constituer un corpus essentiel pour chaque discipline. Ces documents sont très souvent disponibles en plusieurs exemplaires en libre accès dans les salles de lecture. La bibliothèque vise à acquérir les livres imprimés en nombre suffisant quand elle connait le nombre d'étudiants concernés par les cours, mais certains enseignements fondamentaux exigeraient un nombre d'exemplaires trop important de l'ordre de dizaines voire une centaine d'exemplaires.



La bibliothèque développe aussi ses fonds dans de nouvelles thématiques en lien avec des enseignements récemment implantés (humanités scientifiques, ateliers artistiques, environnement, urbanisme). Le haut niveau de sélection des étudiants oblige parfois, dès les enseignements du Collège Universitaire, à acquérir, dans ces disciplines nouvelles, des documents qui peuvent relever

davantage du niveau recherche (philosophie des sciences, arts). Concernant les livres électroniques, force est de constater que l'offre éditoriale française en matière de manuels d'enseignement supérieur en sciences sociales est très faible. Elle est un peu plus étoffée en langue anglaise mais pas au niveau des besoins et des attentes, c'est un secteur en pleine évolution.

Les étudiants des campus en région peuvent solliciter le prêt de livres du campus de Paris pour rédiger certains travaux académiques via le service « prêt campus en région » (PCR), qui achemine les livres par courrier postal ainsi que louer certains livres électroniques.

b) Développer une offre documentaire pour la recherche et renforcer les pôles d'excellence de Sciences Po

Ce deuxième objectif nécessite la constitution et le maintien d'une documentation plus diversifiée alliant bases de données thématiques, périodiques scientifiques imprimés et surtout électroniques, livres imprimés achetés le plus souvent en un seul exemplaire et quand l'offre est déjà disponible, livres électroniques en anglais.

Une attention toute particulière est portée aux nouveaux axes de recherche. La bibliothèque répond aux besoins des chercheurs qui s'adressent soit directement aux bibliothécaires soit par l'intermédiaire des responsables de la documentation des centres de recherche pour l'achat de livres, l'abonnement à des revues ou à des bases de données. Les chercheurs apportent aussi leur caution scientifique dans l'élaboration de produits documentaires par les bibliothécaires.

Voir aussi : 1.2 – Une mission nationale de bibliothèque de référence

3.1- DEPENSES D'ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPUIS 5 ANS

Le budget pour le campus de Paris se répartit ainsi : moitié pour la documentation imprimée et moitié pour la documentation électronique.

Les budgets des campus en région, essentiellement dédiés à l'acquisition de ressources imprimées jusqu'à récemment, se portent également (depuis 2014) sur la location et l'achat de livres numériques.

Voir les données chiffrées en annexe

3.2 - ARTICULATION DOCUMENTATION IMPRIMEE / DOCUMENTATION ELECTRONIQUE

Il devient désormais possible de formaliser davantage une pratique de développement des collections maintenant que l'offre éditoriale de ressources électroniques en sciences humaines et sociales correspond mieux aux besoins des lecteurs. L'offre en matière de livres électroniques est encore parfois éloignée des exigences de lecture obligatoire : très peu de manuels d'enseignement supérieur disponibles, des modèles économiques, des formats et des contenus parfois peu adaptés aux besoins d'une bibliothèque de sciences humaines et sociales. Les livres électroniques pourraient néanmoins

prendre une place significative dans notre politique d'acquisition et notamment supplanter l'achat de certains livres imprimés dans les années à venir (prêts de livres électroniques, achat selon les usages, achat à la demande d'un étudiant, voire directement en ligne par l'étudiant).

Voir les données chiffrées en annexe

L'acquisition de périodiques représente plus de 46 % du budget de la bibliothèque.

Le nombre de périodiques est passé de 3000 **titres imprimés** courants à 1770 titres en 5 ans, du fait de désabonnements à des titres de presse, magazines et périodiques émanant d'organismes publics, de revues et



M. Nascimento / SciencesPo

annuaires publiés en version électronique. Néanmoins, la bibliothèque est tenue de conserver certains abonnements papier même s'ils existent dans les bases de données auxquelles elle est abonnée, en raison du modèle économique en vigueur depuis plusieurs années, qui calcule le surcoût électronique sur la base des abonnements papier dont le montant est gelé et sert de référence.

Concernant les **périodiques en version électronique** (27 000 titres en 2014, avec des dates de couverture très variables d'un fournisseur ou éditeur à l'autre), la bibliothèque couvre une grande partie des besoins

des lecteurs pour les revues en langues anglaise et française grâce à l'abonnement aux bouquets de revues en sciences humaines et sociales des principaux éditeurs anglo-saxons (Cambridge, Oxford, Palgrave, Sage, Taylor et Francis, Wiley-Blackwell), et grâce aux abonnements à JSTOR, au portail Cairn et à Revues.org.

Pour des thématiques telles que le droit ou les humanités littéraires et scientifiques, l'abonnement aux versions électroniques ou l'accès libre permettent de compléter le fonds de revues imprimées.

Les livres et ouvrages de référence représentent plus de 40 % du budget mais restent encore en version imprimée dans près de 80 % des cas.

La même politique ne peut être développée pour les livres numériques compte tenu de notre mission CADIST, des budgets et de l'offre éditoriale encore trop parcellaire. Il faut donc attendre que les éditeurs développent leur offre et proposent des modèles permettant de sélectionner les livres dans chaque thématique quel que soit l'éditeur, par abonnement ou pour un achat pérenne. Par ailleurs, il faut souligner que le prix d'un livre électronique est en moyenne 2 fois plus élevé que le prix d'un livre imprimé. Cette nouvelle politique sera très intéressante pour les campus en région qui verront ainsi s'étoffer l'offre de leur bibliothèque récemment créée. Elle présente aussi l'avantage de résoudre la question du choix du nombre d'exemplaires.

Les bases de données représentent 14 % du budget.



Il s'agit essentiellement des bases de données juridiques et bibliographiques, dont la part tend à décroître, des bases de données spécialisées destinées à une communauté plus restreinte de chercheurs telles que Digital National Security Archives, Social Explorer ou Annual reviews.

Les ressources en ligne gratuites

Seuls les grands portails sont signalés sur le site de la bibliothèque : Legifrance, les rapports publics

publiés par la Documentation française, Data.gouv.fr, Eurostat, les publications de la Banque mondiale. Cette sélection va évoluer avec le développement de pages web par discipline plus adaptées pour valoriser cette documentation.

Les grands portails de documentation en accès libre sont aussi signalés tels que le Directory of Open Access Books, le Directory of Open Access journals, Open grey, répertoire de littérature grise.

3.2 - ACTEURS ET INTERLOCUTEURS

La mise en œuvre du développement des collections est pilotée par la responsable du département « Développement documentaire », en relation avec les responsables des services thématiques et les personnes en charge de la coordination des acquisitions. Elle s'effectue en relation avec les enseignants et chercheurs au travers des contacts tissés entre ceux-ci et les bibliothécaires.

Pour les livres achetés avec la subvention CADIST, le pilotage a été confié à la responsable du service « Science politique, histoire et relations internationales ». La coordination des acquisitions des documents pour les campus est effectuée par la responsable des bibliothèques des campus en région.

Les acquisitions sont le fruit d'un travail collectif réparti entre les différents acquéreurs, afin d'être en mesure d'expliquer les choix et les raisons des refus d'acquisitions.

Pour les dons, l'activité est pilotée par la responsable du département « Valorisation et numérisation du patrimoine » suivant la politique décrite ci-dessous.

3.4 - CRITERES DE SELECTION

Le premier critère d'acquisition est défini par les enseignements et les thèmes de recherche à Sciences Po.

Les acquéreurs complètent les demandes des enseignants et chercheurs en sélectionnant des livres dans la discipline concernée mais aussi dans des disciplines proches, afin de constituer un fonds cohérent en sciences humaines et sociales. Cette pratique en vigueur depuis de nombreuses années à Sciences Po a permis à la bibliothèque d'être considérée comme une des principales bibliothèques de sciences sociales en Europe. Les prescriptions des enseignants et des enseignants-chercheurs via les bibliographies, les suggestions des usagers, et plus particulièrement celles des enseignants et des chercheurs sont régulièrement prises en compte. Le niveau universitaire est toujours privilégié.

Pour la constitution des collections, la bibliothèque est bien sûr dépendante de la production éditoriale imprimée et électronique dont le volume et la couverture peuvent varier d'une année sur l'autre. Ainsi, les objectifs de développement annuels dans les différentes disciplines doivent-ils être adaptés au flux éditorial réel.

Les acquéreurs sont attentifs aux éditeurs incontournables, aux commentaires sur l'intérêt des collections, au prix moyen d'un livre chez tel éditeur, à leur originalité ou leur nouveauté.

En ce qui concerne les campus en région, les acquéreurs essaient de répondre au mieux aux besoins et exigences des enseignements du Collège Universitaire et suivront de près les évolutions prévues à l'horizon 2022. Ils suivent aussi les thématiques spécifiques géographiques, géopolitiques et culturelles de chaque campus, ainsi que les enseignements de langues étrangères.

Toutefois, les acquisitions ne peuvent pas couvrir tous les thèmes en sciences humaines et sociales abordés par les exposés des étudiants, compte-tenu de leur très grande variété.

SOURCES UTILISEES

Si les acquéreurs disposent encore de sources externes traditionnelles comme les catalogues imprimés d'éditeurs et la presse spécialisée pour les aider à sélectionner les documents et s'informer

de leur parution, la part des outils en ligne, tels que les principaux moteurs de recherche sur internet, devient primordiale en termes d'information sur les nouvelles parutions.

SOURCES EXTERNES

- ▶ Bases de données de fournisseurs, souvent classées par discipline :
 - Livres imprimés : la base *Electre* pour les livres en français (+ *Amateurs de livres*), *YBP* pour les livres en anglais, *DokumenteVerlag* pour l'allemand, *Casalini* pour l'italien, plusieurs fournisseurs pour l'espagnol dont *Iberbook*, *La maison du livre russe* et *Kozmenko* pour le russe.
 - Périodiques imprimés : Ebsco, France Publications
- ▶ Listes de diffusion / newsletters thématiques
 - Plateformes d'éditeurs, alertes et suggestions par messagerie
 - Comptes rendus de livres dans les revues scientifiques telles que la Revue Française de Science Politique, la Revue Française de Sociologie, International Affairs, International Security ou dans de grandes revues de débat et d'idées, dans les magazines ou les quotidiens, ou encore dans les revues spécialisées telles que Choice, London Review of Books ou New York Review of Books

SOURCES INTERNES

- Bibliographies des enseignants
- Suggestions des enseignants, chercheurs et étudiants
- Sites des centres de recherche de Sciences Po
- Newsletters : alertes des publications de la recherche à Sciences Po, alertes des actualités de la recherche à Sciences Po

3.5 - COUVERTURE LINGUISTIQUE

Depuis plusieurs années, la répartition par langue des acquisitions de **documents imprimés** est plutôt stable : 40-45 % en anglais, 40-45 % en français et 10-20 % dans les autres langues.



Cette répartition n'est pas la même pour les **ressources numériques** puisque les ¾ des ressources payantes sont en anglais.

Dans les campus en région, les fonds documentaires (livres) sont en français, anglais, allemand, espagnol et portugais et comportent des manuels dans les différentes langues enseignées. Les ouvrages en langues autres que le français représentent 30 % du fonds, auxquels s'ajoutent plus de 2000 ouvrages en arabe pour le Campus de Menton.

3.6 - POLITIQUE DE MISE A DISPOSITION

LES SALLES EN ACCES DIRECT

Compte-tenu des contraintes d'espace sur le campus parisien, **seuls 10 % des collections** sont en accès direct dans les salles de lecture. Sont mis en priorité en accès direct les documents prescrits par les enseignants, le plus souvent des livres. Ces documents sont prêtés pour une courte durée (7 jours, renouvelable 1 fois) pour favoriser leur rotation. Pour les livres achetés en plusieurs exemplaires, (le plus souvent 2 ou 3 exemplaires, 15 exemplaires maximum), l'un deux est souvent exclu du prêt pour être toujours disponible à la consultation sur place. Les collections sont progressivement gérées de façon plus dynamique, en mettant plus en valeur l'actualité éditoriale.

Pour continuer à diversifier le fonds, l'achat de nouvelles éditions en plusieurs exemplaires n'est pas toujours systématique, il est validé après vérification des modifications d'une édition à l'autre. Quand la nouvelle édition est peu différente, l'édition précédente est conservée en libre accès pour augmenter le nombre d'exemplaires disponibles pour les grands cours.

Dans les campus en région, les collections sont récentes et vivantes et tout est en accès direct. Les manuels sont achetés en 3 ou 4 exemplaires maximum avec un exemplaire exclu du prêt, les autres sont acquis en un seul exemplaire.

LES COLLECTIONS EN ACCES DIRECT A LA BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE

Les collections en accès direct à la bibliothèque de recherche (site parisien) comptent aujourd'hui 16 000 livres, majoritairement de niveau recherche, en science politique et relations internationales, puis sociologie et histoire. Ils sont consultables sur place pour les étudiants avancés à partir du master 2 de l'École doctorale. Ce fonds constitue un corpus dans ces disciplines.

L'ACCES DISTANT AUX COLLECTIONS NUMERIQUES



Si de rares éditeurs ou fournisseurs sont encore réticents à autoriser l'accès distant pour les ressources numériques, la plupart le permettent et les lecteurs internes appartenant à la Communauté Sciences Po ont accès, depuis l'extérieur, à de nombreuses ressources, notamment quand la bibliothèque est fermée.

LE DISPOSITIF PRET CAMPUS EN REGION

La bibliothèque de Paris a mis en place le service « Prêt Campus en Région » (PCR) pour faire bénéficier les étudiants des régions de ses collections. Ce système possède néanmoins quelques imites en raison des délais d'acheminement, du nombre de documents qui peuvent être envoyés et des coûts induits.

3.7 - LES USAGES COMME INDICATEURS DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

L'examen du taux de rotation des ouvrages les plus consultés est une aide pour affiner notre politique de réassort. Les comportements des étudiants changent : ils ont besoin de lire les manuels en un temps très court compte-tenu du resserrement du calendrier universitaire, disposent de moins en moins de temps pour lire les livres en entier, et prennent aussi l'habitude de lire quelques pages en ligne.

Des enquêtes de satisfaction auprès des publics, incluant des questions sur la documentation sont régulièrement menées pour aider les acquéreurs à améliorer leurs choix. Des semaines test permettent aussi de connaître plus précisément les documents consultés sur place mais non empruntés. Enfin des enquêtes qualitatives conduites sous forme de focus groups permettent de mieux connaître les motivations des usagers.

L'examen du taux de rotation des ouvrages les plus consultés est une aide pour affiner notre politique de réassort.

Les statistiques d'usage des ressources documentaires montrent très clairement un essor de l'usage de ressources électroniques grâce notamment au développement de l'accès distant. Néanmoins, du fait du modèle d'acquisition par bouquets de revues ou de livres, certains titres ne sont jamais consultés. L'analyse fine des statistiques de consultation des ressources électroniques va bientôt être possible pour une partie des ressources ce qui va permettre d'ajuster les acquisitions et de mieux suivre l'évolution des usages.

Indicateurs suivis pour la documentation imprimée :

- Documents les plus empruntés, documents jamais empruntés
- Nombre de prêts par mois et par an, nombre de consultations sur place dans les salles, nombre de prêts par lecteur inscrit
- Taux de rotation dans les salles
- Taux de consultation dans les salles

Indicateurs suivis pour la documentation électronique :

- Nombre de téléchargements, coût d'un téléchargement
- Utilisation de ressources à distance par profil, par base, par grande thématique

4 - PRINCIPES PRESIDANT A LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS A TITRE GRATUIT

Depuis son origine, la bibliothèque de Sciences Po reçoit des collections à titre gracieux. Ce mode d'acquisition s'est diversifié ces dernières décennies : en plus des dons, la bibliothèque a bénéficié de l'apport régulier de collections du dépôt légal éditeur et des publications des Nations Unies et reçoit toujours des revues scientifiques reçues par l'Association Internationale de Science Politique. Ce mode d'acquisition peut être dans certains cas assujetti à des obligations de signalement, communication et conservation des documents.

4.1 - LES DONS

Ils ont représenté plus de 50 % de la constitution du fonds de l'École libre de sciences politiques dont a hérité la bibliothèque de Sciences Po. Ils continuent à contribuer à l'enrichissement de nos collections (12 à 15 % de nos nouvelles collections par an) et permettent de compléter des collections anciennes et récentes mises à disposition des lecteurs.

Origine et volumétrie des dons

Ces fonds proviennent des particuliers (chercheurs, professeurs, élèves et anciens élèves de Sciences Po), des services internes de Sciences Po (Direction Générale, Direction Scientifique, centres de recherche, Presses de Sciences Po) ou des institutions françaises et étrangères (organismes publics ou privés).



Les dons peuvent être occasionnels ou réguliers

(envoi systématique des nouvelles publications d'un centre de recherche, d'un organisme).

Compte-tenu des capacités de stockage limitées, les propositions de dons font l'objet d'une étude préalable par le Département Valorisation et numérisation de la bibliothèque afin d'évaluer la pertinence des documents par rapport à nos collections ainsi que leur état physique.

La bibliothèque se réserve le droit de sélectionner les documents, en fonction du contenu, niveau, sujets et état physique. Elle applique les mêmes règles de conservation et d'élimination que pour les documents acquis à titre onéreux. À titre exceptionnel, des dons importants peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique afin de préserver l'intégrité du fonds. Ces mentions doivent être alors précisées dans le cadre d'une convention signée entre le donateur et la bibliothèque.

Typologie des dons

Les dons peuvent être sur support papier, des monographies, des numéros spéciaux de périodiques, des collections conséquentes ou complètes de périodiques, en complément des collections déjà existantes à la bibliothèque. Toutefois, pour des raisons de stockage, ces collections de périodiques ne peuvent pas s'ajouter à nos propres abonnements de périodiques électroniques. Les documents audiovisuels et numériques sont acceptés sous réserve d'avoir l'accord des détenteurs des droits (producteurs, réalisateurs). L'Association internationale de science politique offre un accès gratuit à la base de données bibliographiques qu'elle produit : *International Political Science Abstracts*.

4.1.1 - CRITERES DE SELECTION

Couverture thématique

Les critères de sélection des documents reçus en dons suivent les mêmes principes que ceux appliqués aux documents acquis à titre onéreux, avec toutefois quelques exceptions.

Outre les documents en sciences sociales dans les cinq grandes disciplines enseignées à Sciences Po (science politique, histoire, économie, droit et sociologie), sont aussi acceptés les dons de documents en ethnologie, psychologie sociale, art, littérature, philosophie et sciences qui présentent un intérêt soit pour la formation des étudiants, soit pour la recherche en sciences sociales.

Niveau intellectuel

Les dons proposés doivent être de niveau académique. Les documents « grand public » ou témoignant de l'actualité politique, économique et sociale peuvent être acceptés, s'ils présentent un intérêt pour des études d'opinion ou la recherche.

État physique

Les collections soumises à la bibliothèque doivent être en bon état afin d'en permettre la communication auprès des lecteurs, exception faite des documents rares ou précieux.

Doubles

La bibliothèque peut aussi accepter des doubles de titres déjà présents dans ses collections, afin de faciliter la communication de documents très consultés ou de remplacer des exemplaires abimés. Ce choix de doubles permet aussi d'étoffer les fonds des bibliothèques des campus en région récemment créés.

4.1.2 - COUVERTURE LINGUISTIQUE

Les dons peuvent être dans les six langues les plus présentes dans le fonds général de la bibliothèque : français, anglais, allemand, espagnol, italien et russe.

Pour les autres langues en caractères latins ou non latins, la bibliothèque privilégie les documents traitant de la France, de l'Europe ou de l'aire géographique et politique de la langue du document, les traductions d'ouvrages publiés par les chercheurs ou professeurs de Sciences Po. Dans ce cadre, les documents en caractères non latins sont principalement en chinois, japonais, coréen et arabe.

4.1.3 - MISE A DISPOSITION DES DONS

Propriété des dons

Une fois le don effectué, les documents deviennent l'entière propriété de la bibliothèque, qui détermine la façon dont ils seront traités. Par convention, la bibliothèque se réserve le droit d'éliminer ou de faire don à son tour d'éventuels doublons.

Signalement et communication

Ces documents sont signalés dans le Sudoc et le catalogue de la bibliothèque. À la demande du donateur, la provenance du don peut être rendue visible dans le catalogue public. Les règles générales de communication s'appliquent de la même manière que pour les collections acquises à titre onéreux. C'est la bibliothèque qui dispose du choix de mise à disposition en accès direct ou dans les magasins et du mode de communication (consultation sur place ou prêt à domicile).

4.2 - LES COLLECTIONS ASSUJETTIES

Ces collections courantes et reçues régulièrement complètent le fonds en science politique et relations internationales. Elles sont soumises à des conditions spécifiques décrites dans des conventions signées entre les institutions donatrices et la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

4.2.1 - CAS PARTICULIER DES THESES SOUTENUES A SCIENCES PO

Depuis le passage au dépôt électronique des thèses en octobre 2013, et conformément à l'arrêté du 7 août 2006, article 10, la bibliothèque procède au dépôt de la version validée de la thèse dans ses formats de diffusion et d'archivage dans l'application nationale Star, gérée par l'Abes. Elle assure ainsi

- le signalement dans le catalogue, dans le Sudoc et dans theses.fr,
- l'attribution d'un identifiant permanent,
- l'envoi de la version d'archivage au Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)*,
- la communication (sauf clause de confidentialité) dans le respect de l'autorisation de diffusion donnée par l'auteur

*Cines : Centre informatique national de l'enseignement supérieur

4.2.2 - LES COLLECTIONS DU DEPOT LEGAL

Dans le cadre d'une convention entre la Bibliothèque nationale de France et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, la bibliothèque a reçu jusqu'en 2014, au titre du dépôt légal éditeur, un exemplaire de collections de livres et périodiques imprimés en science politique. Ces documents sont la propriété de l'État et estampillés « dépôt légal ». En contrepartie, la bibliothèque signale ces documents dans le Sudoc et son propre catalogue, en assure la communication sur place et la conservation. La réception régulière de ces exemplaires a pris fin en décembre 2014, la Bibliothèque nationale de France ayant modifié les règles du dépôt légal éditeur.

4.2.3 - LES COLLECTIONS DE PERIODIQUES TRANSMIS PAR L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

L'Association Internationale de Science Politique confie à la bibliothèque les collections courantes de périodiques en science politique qu'elle reçoit depuis 1951. En échange, la bibliothèque signale ces collections, les communique et en assure la conservation.

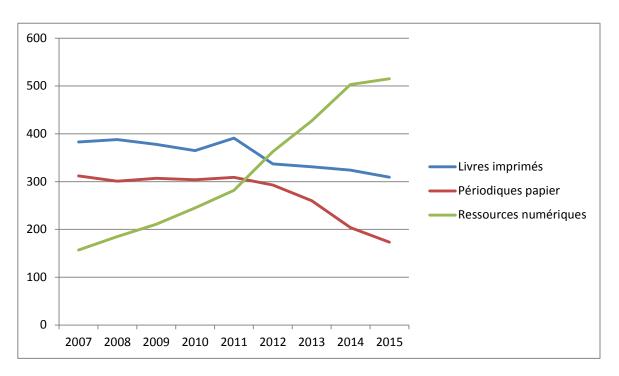
L'AISP produit la base International Political Science Abstracts et fournit un accès gratuit à la bibliothèque.

4.2.4 - LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

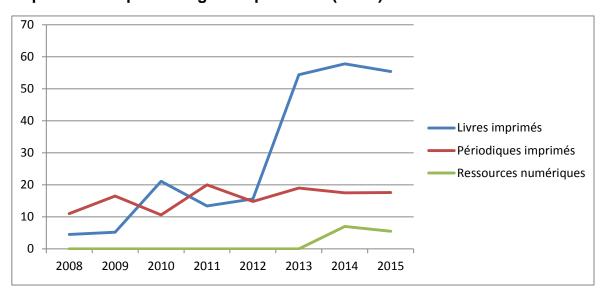
Depuis 1947, la bibliothèque est dépositaire des publications des Nations Unies. Ce dépôt est partiel et porte sur les collections générales publiées en français et les documents de la Commission économique pour l'Europe. La bibliothèque s'engage à conserver ce fonds et à le mettre à disposition des lecteurs. Des collections numériques couvrant les différentes thématiques des Nations Unies compose l'actuelle documentation onusienne et la bibliothèque ne reçoit quasiment plus de documents imprimés.

ANNEXE 1 - DEPENSES DOCUMENTAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépenses Campus Paris depuis 2007 (en k€)



Dépenses Campus en région depuis 2008 (en k€) *



^{*} hors dépenses de livres campus de Reims

ANNEXE 2 - EVOLUTION DU NOMBRE DE LIVRES ET DE REVUES ACQUIS

